

**Procédure d'autorisation d'un prélèvement destiné à l'alimentation en eau potable
d'une collectivité publique**

	Étapes de la procédure complète	Durée moyenne des démarches
Phase technique d'élaboration des dossiers	1- Formalisation de la demande par le maître d'ouvrage <i>Documents types mis à disposition</i>	
	2- Établissement d'un dossier préparatoire <ul style="list-style-type: none"> • Établissement du dossier • Demande de réalisation de l'analyse de première adduction <i>Documents types mis à disposition</i>	3 mois à un an en fonction des études nécessaires
	3- Demande de désignation d'un hydrogéologue agréé <i>Documents types mis à disposition</i>	
	4-Avis de l'hydrogéologue agréé	3 mois après transmission du dossier préparatoire
	5-Établissement des dossiers d'autorisation (dossier A/B/C)	3 à 6 mois
Phase administrative	6- Dossiers jugés recevables par les services instructeurs	2 mois à 6 mois
	7- Formalisation de la validation des dossiers finaux par le maître d'ouvrage	1 mois
	8- Instructions administratives	6 mois à 1 an
	9- Signature des arrêtés d'autorisation	